

)

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 12 AVRIL 2018

## Sommaire

N° DEL20180412_1	
Désignation d'un représentant au Conseil municipal au sein des commissions permanentes (Id webdelib : 2137).....	5
N° DEL20180412_2	
Désignation d'un représentant du Conseil municipal au conseil de quartier "Mairie-Ourcq" (Id webdelib : 2133).....	8
N° DEL20180412_3	
Désignation d'un représentant du Conseil municipal au conseil de l'école maternelle Brassens (Id webdelib : 2134).....	10
N° DEL20180412_4	
Désignation d'un représentant du Conseil municipal à la commission des marchés forains (Id webdelib : 2135).....	12
N° DEL20180412_5	
Demande de subventions pour la rénovation des pistes d'athlétisme du stade Charles Auray (Id webdelib : 2125).....	14
N° DEL20180412_6	
Approbation du marché relatif à la prestation d'enlèvement des déjections canines (Id webdelib : 2114).....	16
N° DEL20180412_7	
Approbation du marché de l'achat et location de véhicules de nettoyage de la voirie (Id webdelib : 2122).....	18
N° DEL20180412_8	
Approbation du marché relatif à l'exploitation et à la maintenance des installations de chauffage, de la production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'eau, de climatisation et de ventilation (Id webdelib : 2113).....	20
N° DEL20180412_9	
Approbation du marché relatif aux prestations de sécurisation d'évènements ou de manifestation et de gardiennage de bâtiments (Id webdelib : 2111).....	22
N° DEL20180412_10	
Approbation du marché de fourniture de prothèses dentaires et orthodontiques aux centres de santé Cornet et Ténine (Id webdelib : 2123).....	24
N° DEL20180412_11	
Approbation du marché relatif aux fournitures médicales et dentaires pour les services de la commune (Id webdelib : 2112).....	26
N° DEL20180412_12	
Approbation de l'avenant n° 2 au marché relatif à l'éclairage public, la signalisation tricolore et les illuminations pour les années 2015 à 2018 (Id webdelib : 2124).....	28
N° DEL20180412_13	
Demande de garantie d'emprunt relative aux travaux programmés dans le Plan Stratégique de Patrimoine de l'OPH Pantin Habitat pour la période 2017-2019 (Id webdelib : 2083).....	30
N° DEL20180412_14	
Avenant n°1 à la convention financière du dispositif intercommunal de lutte contre l'habitat indigne entre Est Ensemble et la commune de Pantin (Id webdelib : 2109).....	33
N° DEL20180412_15	
Abrogation du règlement de copropriété de l'immeuble sis 10 rue Sainte Marguerite à Pantin (Id	

webdelib : 2119).....	36
<b>N° DEL20180412_16</b>	
<b>Cession par la commune de Pantin des lots 1324, 1513, 1528 et 1529 sis 16/18 rue Eugène et Marie-Louise Cornet (Id webdelib : 2120).....</b>	<b>38</b>
<b>N° DEL20180412_17</b>	
<b>Cession des lots 1325, 1514 et 1530 sis 16/18 rue Eugène et Marie-Louise Cornet (Id webdelib : 2121).....</b>	<b>40</b>
<b>N° DEL20180412_18</b>	
<b>Approbation de l'appel à projets relatif à l'attribution d'une subvention du Fonds Social Européen (FSE) au titre du référent PLIE pour l'année 2018 (Id webdelib : 2118).....</b>	<b>42</b>
<b>N° DEL20180412_19</b>	
<b>Avis sur le projet régional de santé 2018-2022 (PRS2) Île-de-France (Id webdelib : 2110).....</b>	<b>45</b>
<b>N° DEL20180412_20</b>	
<b>Approbation de la convention de partenariat - Aides aux vacances enfants (Id webdelib : 2108).....</b>	<b>48</b>
<b>N° DEL20180412_21</b>	
<b>Approbation de la convention de mise à disposition partielle d'un agent à la commune du Pré Saint-Gervais dans le cadre de l'entente relative au CSU (Id webdelib : 2131).....</b>	<b>50</b>
<b>N° DEL20180412_22</b>	
<b>Approbation du programme d'actions au titre de la première session du Fonds d'initiatives associatives 2018 (Id webdelib : 2126).....</b>	<b>53</b>
<b>N° DEL20180412_23</b>	
<b>Révision de la première fraction du fonds de compensation des charges territoriale (FCCT) pour l'année 2018 (Id webdelib : 2104).....</b>	<b>55</b>
<b>N° DEL20180412_24</b>	
<b>Information sur les décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales (Id webdelib : 2116).....</b>	<b>61</b>
<b>N° DEL20180412_25</b>	
<b>Voeu du Conseil municipal relatif au déploiement des compteurs "Linky" (Id webdelib : 2143).....</b>	<b>65</b>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 12 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 avril 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, M. AMSTERDAMER, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, M. CARVALHINHO, M. HENRY, M. REY, Mme AZOUG, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme SALMON
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. PAUSICLES
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
M. BIRBES	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M. BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

#### Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme ZEMMA, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, M. AMZIANE

Secrétaire de séance : Mme Julie ROSENCZWEIG

**OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES COMMISSIONS PERMANENTES** (Id webdelib : 2137)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22 ;

Vu la délibération n°201605019\_2 en date du 19 mai 2016 procédant à l'élection des membres des commissions permanentes suite aux changements de délégations ;

Vu le courrier en date du 20 janvier 2018 par lequel Madame Pinault présente sa démission de sa fonction de conseillère municipale ;

Considérant qu'il convient de procéder à une nouvelle élection afin de permettre à son successeur, Monsieur Benoît Rey, de siéger au sein d'une commission ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de maintenir les périmètres et compositions des trois commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal, et en conséquence d'élire M. Rey sur la place laissée vacante au sein de la deuxième commission ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**APPROUVE** le maintien des commissions municipales comme suit :

- 1<sup>ère</sup> Commission : Solidarités, Proximité et Ressources
- 2<sup>ème</sup> Commission : Citoyenneté et développement de la personne
- 3<sup>ème</sup> Commission : Développement urbain durable, Patrimoine et Cadre de vie

**PROCEDE** à l'élection des commissions municipales comme suit :

1<sup>ère</sup> commission : Solidarités, Proximité et Ressources

- Mme Raoudha FAOUEL
- M. David AMSTERDAMER
- Mme Kawthar BEN KHELIL
- M. Jean-Jacques BRIENT
- Mme Nadine CASTILLOU
- Mme Sonia GHAZOUANI-ETTIH
- M. Vincent LOISEAU
- Mme Brigitte PLISSON
- Mme Ophélie RAGUENEAU-GRENEAU
- M. François BIRBES
- M. Richard PERRUSSOT
- M. Geoffrey CARVALHINHO
- Mme Fabienne JOLLES
- M. Samir AMZIANE

2<sup>ème</sup> commission : Citoyenneté et développement de la personne

- M. Yannick MERTENS
- M. Abel BADJI

- Mme Laïla BEN NASRE
- Mme Nathalie BERLU
- M. Jean CHRETIEN
- M. Grégoire DARBADIE
- Mme Françoise KERN
- Mme Emma GONZALEZ SUAREZ
- Mme Louise-Alice NGOSSO
- Mme Leïla SLIMANE
- Mme Elodie SALMON
- M. Hervé ZANTMAN
- Mme Nadia AZOUG
- M. Michel WOLF
- M. Benoît REY

3<sup>ème</sup> commission : Développement urbain durable, Patrimoine et Cadre de vie

- M. Miessan Félix ASSOHOUN
- M. Rida BENNEDJIMA
- Mme Julie ROSENCWEIG
- M. Bruno CLEREMBEAU
- M. Mathieu MONOT
- Mme Charline NICOLAS
- M. Pierre PAUSICLES
- M. Alain PERIES
- Mme Sanda RABBAA
- M. Didier SEGAL-SAUREL
- Mme Zora ZEMMA
- M. Philippe LEBEAU
- Mme Ilona Manon ZSOTER
- M. Jean-Pierre HENRY
- M. Nacime AMIMAR

**PRECISE** que M. KERN, Maire de Pantin, est président de droit de chaque commission.

« Certifié exécutoire »  
 Transmis et reçu en Préfecture  
 de la Seine Saint-Denis le  
 Publié le  
 Pour le Maire et par délégation  
 Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME  
 Bertrand KERN  
 Maire de Pantin  
 Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 12 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 avril 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, M. AMSTERDAMER, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, M. CARVALHINHO, M. HENRY, M. REY, Mme AZOUG, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme SALMON
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. PAUSICLES
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
M. BIRBES	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M. BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

#### Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme ZEMMA, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, M. AMZIANE

Secrétaire de séance : Mme Julie ROSENCZWEIG

N° DEL20180412\_2

**OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE QUARTIER "MAIRIE-OURCQ"** (Id webdelib : 2133)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2143-1 ;

Vu la délibération n° 20140403\_4 du Conseil municipal en date du 3 avril 2014 désignant Madame Pinault au collège élus du conseil de quartier « Mairie-Ourcq » ;

Vu le courrier en date du 20 janvier 2018 par lequel Madame Pinault présente sa démission de sa fonction de conseillère municipale ;

Considérant qu'il convient de pourvoir à son remplacement au sein de cette instance ;

Considérant les propositions de candidatures ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**DESIGNE** M. Benoît Rey au collège élus du conseil de quartier « Mairie-Ourcq ».

« Certifié exécutoire »  
Transmis et reçu en Préfecture  
de la Seine Saint-Denis le  
Publié le  
Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME  
Bertrand KERN  
Maire de Pantin  
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 12 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 avril 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, M. AMSTERDAMER, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, M. CARVALHINHO, M. HENRY, M. REY, Mme AZOUG, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme SALMON
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. PAUSICLES
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
M. BIRBES	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M. BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

#### Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme ZEMMA, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, M. AMZIANE

Secrétaire de séance : Mme Julie ROSENCZWEIG

**N° DEL20180412\_3**

**OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE L'ÉCOLE  
MATERNELLE BRASSENS (Id webdelib : 2134)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33 ;

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.411-1, L.421-2 et D.411-1 ;

Vu le décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement ;

Vu le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, et notamment son article 17 ;

Vu la délibération n° 20140403\_21 du Conseil municipal en date du 3 avril 2014 désignant Madame Pinault au conseil de l'école maternelle Brassens ;

Vu le courrier en date du 20 janvier 2018 par lequel Madame Pinault présente sa démission de sa fonction de conseillère municipale ;

Considérant qu'il convient de pourvoir à son remplacement au sein de cette instance ;

Considérant les propositions de candidatures ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**DESIGNE** M. Benoît Rey au conseil de l'école maternelle Brassens.

« Certifié exécutoire »  
Transmis et reçu en Préfecture  
de la Seine Saint-Denis le  
Publié le  
Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME  
Bertrand KERN  
Maire de Pantin  
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 12 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 avril 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, M. AMSTERDAMER, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, M. CARVALHINHO, M. HENRY, M. REY, Mme AZOUG, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme SALMON
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
Mme SUAREZ	GONZALEZ Conseillère Municipale	d°	M. PAUSICLES
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
M. BIRBES	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

#### Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme ZEMMA, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, M. AMZIANE

Secrétaire de séance : Mme Julie ROSENCZWEIG

N° DEL20180412\_4

**OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL À LA COMMISSION DES MARCHÉS FORAINS** (Id webdelib : 2135)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté municipal N° 2016/161 en date du 31 mars 2016 portant règlement intérieur des marchés forains ;

Vu la délibération n° 20160519\_3 du Conseil municipal en date du 19 mai 2016 désignant Madame Pinault à la commission des marchés forains ;

Vu le courrier en date du 20 janvier 2018 par lequel Madame Pinault présente sa démission de sa fonction de conseillère municipale ;

Considérant qu'il convient de pourvoir à son remplacement au sein de cette instance ;

Considérant les propositions de candidatures ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**DESIGNE** M. Benoît Rey en qualité de représentant du Conseil municipal au sein de la commission des marchés forains.

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture  
de la Seine Saint-Denis le

Publié le

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME

Bertrand KERN

Maire de Pantin

Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 12 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 avril 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, M. AMSTERDAMER, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, M. CARVALHINHO, M. HENRY, M. REY, Mme AZOUG, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme SALMON
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. PAUSICLES
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
M. BIRBES	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M. BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

#### Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme ZEMMA, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, M. AMZIANE

Secrétaire de séance : Mme Julie ROSENCZWEIG

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RÉNOVATION DES PISTES D'ATHLÉTISME DU STADE CHARLES AURAY** (Id webdelib : 2125)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2331-6 autorisant les communes à percevoir des recettes sous la forme des subventions d'investissement ;

Vu la délibération du Conseil régional d'Île-de-France du 14 décembre 2016 portant sur les nouvelles ambitions pour le sport en Île-de-France ;

Considérant la nécessité de rénover les pistes d'athlétisme de stade Charles Auray ;

Considérant le coût des travaux de rénovation des pistes d'athlétisme estimé à 1 400 000 € HT ;

Considérant la possibilité d'obtenir un financement du Conseil régional d'Île-de-France, en contrepartie d'un engagement de mise à disposition gratuite au profit des lycées pantinois ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. BADJI

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**APPROUVE** la réalisation des travaux de rénovation des pistes d'athlétisme ;

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel annexé à la présente décision ;

**SOLLICITE** une subvention du Conseil régional d'Île-de-France ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention ;

**ENGAGE** la commune à mettre à disposition gratuitement la piste d'athlétisme pour un volume global d'au moins 30 heures hebdomadaires pour l'ensemble des lycées pendant une durée de 20 ans.

**NE PRENANT PAS PART AU VOTE M. CARVALHINHO**

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture

de la Seine Saint-Denis le

Publié le

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME

Bertrand KERN

Maire de Pantin

Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 12 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 avril 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, M. AMSTERDAMER, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, M. CARVALHINHO, M. HENRY, M. REY, Mme AZOUG, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme SALMON
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
Mme SUAREZ	GONZALEZ Conseillère Municipale	d°	M. PAUSICLES
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
M. BIRBES	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M. BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

#### Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme ZEMMA, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, M. AMZIANE

Secrétaire de séance : Mme Julie ROSENCZWEIG

**OBJET : APPROBATION DU MARCHÉ RELATIF À LA PRESTATION D'ENLÈVEMENT DES DÉJECTIONS CANINES** (Id webdelib : 2114)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 27 mars 2018 ;

Considérant que la commune de Pantin a lancé, le 25 janvier 2018, un marché relatif à la prestation d'enlèvement des déjections canines, sous la forme d'un appel d'offres ouvert ;

Considérant que la commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 27 mars 2018, a attribué le marché à la société : TEOS Environnement

pour un montant forfaitaire de 70 752 € € HT

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

**APPROUVE** la signature du marché relatif à la prestation d'enlèvement des déjections canines avec la société : TEOS Environnement

pour un montant forfaitaire de 70 752 € € HT

**AUTORISE** M. le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant, avec l'attributaire mentionné ci-dessus.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

<b>SUFFRAGES EXPRIMES :</b>	41
<b>POUR :</b>	40 M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOUN, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, M. CLEREMBEAU, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme BEN-NASR, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. HENRY, M. REY, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR
<b>CONTRE :</b>	0
<b>ABSTENTIONS :</b>	1 M. DARBADIE

« Certifié exécutoire »  
Transmis et reçu en Préfecture  
de la Seine Saint-Denis le  
Publié le  
Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME  
Bertrand KERN  
Maire de Pantin  
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 12 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 avril 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, M. AMSTERDAMER, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, M. CARVALHINHO, M. HENRY, M. REY, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme SALMON
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
Mme SUAREZ	GONZALEZ Conseillère Municipale	d°	M. PAUSICLES
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
M. BIRBES	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

#### Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme ZEMMA, Mme RAGUENEAU-GRENEAU

Secrétaire de séance : Mme Julie ROSENCZWEIG

**OBJET : APPROBATION DU MARCHÉ DE L'ACHAT ET LOCATION DE VÉHICULES DE NETTOIEMENT DE LA VOIRIE** (Id webdelib : 2122)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 27 mars 2018 ;

Considérant que le 8 décembre 2017 une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en vue de la conclusion du marché ayant pour objet l'achat et la location de véhicules de nettoyage de la voirie, divisé en 3 lots :

Lot n°1 : Acquisition d'une balayeuse aspiratrice compacte de voirie ;  
Lot n°2 : Location maintenance d'un balayeuse aspiratrice ;  
Lot n°3 : Acquisition d'une laveuse de voirie.

Considérant que la commission d'appel d'offres, lors de sa séance en date du 27 mars 2018, a attribué le marché à :

Lot n°1 : Acquisition d'une balayeuse aspiratrice compacte de voirie : EUROVOIRIE pour un montant forfaitaire de 128 000 € HT,  
Lot n°2 : Location maintenance d'un balayeuse aspiratrice : FISPAR pour un montant de location de 3 490 € HT par mois,  
Lot n°3 : Acquisition d'une laveuse de voirie : EUROVOIRIE pour un montant forfaitaire de 126 000 € HT.

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**APPROUVE** la signature du marché n° 2018010 relatif à à l'achat et la location de véhicules de nettoyage de la voirie :

Lot n°1 : Acquisition d'une balayeuse aspiratrice compacte de voirie : EUROVOIRIE pour un montant forfaitaire de 128 000 € HT,  
Lot n°2 : Location maintenance d'un balayeuse aspiratrice : FISPAR pour un montant de location de 3 490 € HT par mois,  
Lot n°3 : Acquisition d'une laveuse de voirie : EUROVOIRIE pour un montant forfaitaire de 126 000 € HT.

**AUTORISE** M. le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant, avec les attributaires mentionnés ci-dessus.

« Certifié exécutoire »  
Transmis et reçu en Préfecture  
de la Seine Saint-Denis le  
Publié le  
Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME  
Bertrand KERN  
Maire de Pantin  
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 12 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 avril 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, M. AMSTERDAMER, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, M. CARVALHINHO, M. HENRY, M. REY, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme SALMON
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
Mme SUAREZ	GONZALEZ Conseillère Municipale	d°	M. PAUSICLES
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
M. BIRBES	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

#### Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme ZEMMA, Mme RAGUENEAU-GRENEAU

Secrétaire de séance : Mme Julie ROSENCZWEIG

**OBJET :** APPROBATION DU MARCHÉ RELATIF À L'EXPLOITATION ET À LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE LA PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE, DE TRAITEMENT D'EAU, DE CLIMATISATION ET DE VENTILATION (Id webdelib : 2113)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 27 mars 2018 ;

Considérant que la commune de Pantin a lancé, le 5 février 2018, un marché relatif à l'exploitation et de maintenance des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'eau, de ventilation et de traitement d'air, de climatisation et de ventilation, sous la forme d'un appel d'offres ouvert ;

Considérant que la commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 27 mars 2018, a attribué le marché à la société : DALKIA pour son offre de base (P1, P2 et P3) pour un montant forfaitaire de 1 353 271 € TTC par an.

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**APPROUVE** la signature du marché n°2018016 relatif à l'exploitation et de maintenance des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'eau, de ventilation et de traitement d'air, de climatisation et de ventilation avec la société : DALKIA pour son offre de base (P1, P2 et P3) pour un montant forfaitaire de 1 353 271 € TTC par an.

**AUTORISE** M. le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant, avec l'attributaire mentionné ci-dessus.

« Certifié exécutoire »  
Transmis et reçu en Préfecture  
de la Seine Saint-Denis le  
Publié le  
Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME  
Bertrand KERN  
Maire de Pantin  
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 12 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 avril 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, M. AMSTERDAMER, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, M. CARVALHINHO, M. HENRY, M. REY, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme SALMON
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
Mme SUAREZ	GONZALEZ Conseillère Municipale	d°	M. PAUSICLES
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
M. BIRBES	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

#### Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme ZEMMA, Mme RAGUENEAU-GRENEAU

Secrétaire de séance : Mme Julie ROSENCZWEIG

**OBJET : APPROBATION DU MARCHÉ RELATIF AUX PRESTATIONS DE SÉCURISATION D'ÉVÈNEMENTS OU DE MANIFESTATION ET DE GARDIENNAGE DE BÂTIMENTS** (Id webdelib : 2111)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 4 avril 2018 ;

Considérant que la commune de Pantin a lancé, le 5 janvier 2018, un marché relatif aux prestations de sécurisation d'événements ou de manifestation et de gardiennage de bâtiments, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, divisé en 3 lots ;

Lot n° 1 : sécurisation d'événements ou de manifestations  
Lot n° 2 : gardiennage de bâtiments  
Lot n° 3 : fermeture de parcs et squares (déclaré sans suite)

Considérant que la commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 4 avril 2018, a attribué le marché à la société SGE pour les lots suivants :

Lot n° 1 : sécurisation d'événements ou de manifestations,  
Lot n° 2 : gardiennage de bâtiments.

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**APPROUVE** la signature du marché n° 2018001 relatif aux prestations de sécurisation d'événements ou de manifestation et de gardiennage de bâtiments avec la société SGE concernant les lots ci-dessous :

Lot n° 1 : sécurisation d'événements ou de manifestations,  
Lot n° 2 : gardiennage de bâtiments.

**AUTORISE** M. le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant, avec l'attributaire mentionné ci-dessus.

« Certifié exécutoire »  
Transmis et reçu en Préfecture  
de la Seine Saint-Denis le  
Publié le  
Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME  
Bertrand KERN  
Maire de Pantin  
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 12 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 avril 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, M. AMSTERDAMER, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, M. CARVALHINHO, M. HENRY, M. REY, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme SALMON
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
Mme SUAREZ	GONZALEZ Conseillère Municipale	d°	M. PAUSICLES
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
M. BIRBES	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

#### Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme ZEMMA, Mme RAGUENEAU-GRENEAU

Secrétaire de séance : Mme Julie ROSENCZWEIG

**OBJET : APPROBATION DU MARCHÉ DE FOURNITURE DE PROTHÈSES DENTAIRES ET ORTHODONTIQUES AUX CENTRES DE SANTÉ CORNET ET TÉNINE** (Id webdelib : 2123)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 27 mars 2018 ;

Considérant que la commune de Pantin a lancé, le 28 décembre 2017, un marché relatif à la fourniture de prothèses dentaires et orthodontiques aux centres de santé Cornet et Ténine, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, divisé en 3 lots ;

Lot n°1 : prothèse adjointe ;

Lot n°2 : prothèse conjointe ;

Lot n°3 : prothèse orthodontique (déclaré sans suite) ;

Considérant que la commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 27 mars 2018, a attribué le marché aux sociétés suivantes :

Lot n°1 : prothèse adjointe :L'ATELIER

Lot n°2 : prothèse conjointe :E DENTECH

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**APPROUVE** la signature du marché n°2017137 relatif à la fourniture de prothèses dentaires et orthodontiques aux centres de santé Cornet et Ténine :

Lot n°1 : prothèse adjointe :L'ATELIER

Lot n°2 : prothèse conjointe :E DENTECH

**AUTORISE** M. le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant, avec les attributaires mentionnés ci-dessus.

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture

de la Seine Saint-Denis le

Publié le

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME

Bertrand KERN

Maire de Pantin

Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 12 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 avril 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, M. AMSTERDAMER, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, M. CARVALHINHO, M. HENRY, M. REY, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme SALMON
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
Mme SUAREZ	GONZALEZ Conseillère Municipale	d°	M. PAUSICLES
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
M. BIRBES	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

#### Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme ZEMMA, Mme RAGUENEAU-GRENEAU

Secrétaire de séance : Mme Julie ROSENCZWEIG

N° DEL20180412\_11

**OBJET : APPROBATION DU MARCHÉ RELATIF AUX FOURNITURES MÉDICALES ET DENTAIRES  
POUR LES SERVICES DE LA COMMUNE** (Id webdelib : 2112)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 27 mars 2018 ;

Considérant que la commune de Pantin a lancé, le 30 janvier 2018, un marché relatif aux fournitures médicales et dentaires, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, divisé en 4 lots ;

Lot n° 1 : fournitures médicales (médecine générale),  
Lot n° 2 : fournitures omnipratique dentaire,  
Lot n° 3 : fournitures pour le laboratoire de prothèses dentaires,  
Lot n° 4 : fournitures pour l'orthodontie.

Considérant que la commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 27 mars 2018, a attribué le marché aux sociétés suivantes :

Lot 1 : EBONY SAS  
Lot 2 : HENRY SCHEIN  
Lot 3 : HENRY SCHEIN  
Lot 4 : ORTHO PLUS

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**APPROUVE** la signature du marché n°2018013 relatif aux fournitures médicales et dentaires avec les sociétés :

Lot n°1 : fournitures médicales (médecine générale) : EBONY SAS  
Lot n°2 : fournitures omnipratique dentaire : HENRY SCHEIN  
Lot n°3 : fournitures pour le laboratoire de prothèses dentaires : HENRY SCHEIN  
Lot n°4 : fournitures pour l'orthodontie : ORTHO PLUS

**AUTORISE** M. le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant, avec les attributaires mentionnés ci-dessus.

« Certifié exécutoire »  
Transmis et reçu en Préfecture  
de la Seine Saint-Denis le  
Publié le  
Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME  
Bertrand KERN  
Maire de Pantin  
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 12 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 avril 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, M. AMSTERDAMER, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, M. CARVALHINHO, M. HENRY, M. REY, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme SALMON
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
Mme SUAREZ	GONZALEZ Conseillère Municipale	d°	M. PAUSICLES
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
M. BIRBES	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

#### Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme ZEMMA, Mme RAGUENEAU-GRENEAU

Secrétaire de séance : Mme Julie ROSENCZWEIG

N° DEL20180412\_12

**OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 AU MARCHÉ RELATIF À L'ÉCLAIRAGE PUBLIC, LA SIGNALISATION TRICOLERE ET LES ILLUMINATIONS POUR LES ANNÉES 2015 À 2018**  
(Id webdelib : 2124)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics et son article 20 ;

Vu le Plan climat-air-énergie territorial approuvé le 23 novembre 2017 et notamment sa fiche action n° D32 « Optimiser l'éclairage public de la Ville et celui des bâtiments publics » ;

Considérant la nécessité de passer un avenant pour intégrer dans les prestations de maintenance la diminution de la fréquence des suivis et l'augmentation du nombre de points lumineux hors bâtiments communaux ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**APPROUVE** la signature de l'avenant n°2 relatif au marché n° 2015035 « bail éclairage public, signalisation tricolore et illuminations années 2015 à 2018 » avec la société DERICHEBOURG ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant et toutes les pièces s'y rapportant avec le titulaire du marché mentionné ci-dessus.

« Certifié exécutoire »  
Transmis et reçu en Préfecture  
de la Seine Saint-Denis le  
Publié le  
Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME  
Bertrand KERN  
Maire de Pantin  
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 12 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 avril 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, M. AMSTERDAMER, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, Mme ZSOTER, M. CARVALHINHO, M. HENRY, M. REY, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. PAUSICLES
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
M. BIRBES	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M. BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

#### Étaient absent(e)s :

Mme RABBAA, Mme PLISSON, Mme ZEMMA, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SALMON

Secrétaire de séance : Mme Julie ROSENCZWEIG

**OBJET : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT RELATIVE AUX TRAVAUX PROGRAMMÉS DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DE PATRIMOINE DE L'OPH PANTIN HABITAT POUR LA PÉRIODE 2017-2019** (Id webdelib : 2083)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu l'article R.331-13 du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la délibération n°2016-15 du 27 juin 2016 du Conseil d'administration de l'OPH Pantin Habitat adoptant le Plan Stratégique de Patrimoine ;

Vu la délibération n°2017-14 du 14 novembre 2017 du Bureau de l'OPH de Pantin Habitat sollicitant la Ville de Pantin pour l'obtention de la garantie communale ;

Vu le contrat de prêt n°LBP-00003291 en annexe signé le 24 novembre 2017 entre l'OPH Pantin Habitat et la Banque Postale ;

Considérant l'emprunt d'un montant total de 10.000.000 € (ci-après « le contrat de prêt ») contracté par l'OPH Pantin Habitat (ci-après « l'Emprunteur ») auprès de la Banque Postale (ci-après « le Bénéficiaire ») pour les besoins de financement du programme de rénovation du patrimoine inscrit au PSP 2016-2025, pour lequel la Ville de Pantin (ci-après « le Garant ») décide d'apporter son cautionnement (ci-après « la Garantie ») dans les termes et conditions fixées ci-dessous ;

Considérant la nécessité de poursuivre les conventions de garantie d'emprunt sur les adresses concernées afin de maintenir un contingent municipal de logements sociaux de 20 %;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**ACCORDE** son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 100 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retards, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat de prêt n°LBP-00003291 d'un montant total de 10 000 000 € souscrits par l'Emprunteur auprès de la Banque Postale. Le contrat de prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

**DECLARE** que la garantie est accordée en conformité avec les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque ;

**RECONNAÎT** être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution et reconnaît par ailleurs être pleinement averti du risque de non remboursement du prêt par l'Emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière ;

**AUTORISE** pendant toute la durée du prêt, le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le Bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant, en cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur. Le cautionnement pourra alors être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le Bénéficiaire au Garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée ;

En outre, le garant s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes les sommes dues au titre de la garantie ;

**CONCLUT** la garantie pour la durée du prêt augmentée d'un délai de 3 mois ;

**S'ENGAGE** à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.2131-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et à en justifier au Bénéficiaire.

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture  
de la Seine Saint-Denis le

Publié le

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME

Bertrand KERN

Maire de Pantin

Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 12 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 avril 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, M. AMSTERDAMER, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, Mme ZSOTER, M. CARVALHINHO, M. HENRY, M. REY, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. PAUSICLES
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
M. BIRBES	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M. BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

#### Étaient absent(e)s :

Mme RABBAA, Mme PLISSON, Mme ZEMMA, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SALMON

Secrétaire de séance : Mme Julie ROSENCZWEIG

**OBJET : AVENANT N°1 À LA CONVENTION FINANCIÈRE DU DISPOSITIF INTERCOMMUNAL DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ENTRE EST ENSEMBLE ET LA COMMUNE DE PANTIN** (Id webdelib : 2109)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L.1331-26 à L.1331-29 ;

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain ;

Vu la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement ;

Vu l'ordonnance n°2005-1156 du 15 décembre 2005 relative à la lutte contre l'habitat insalubre ;

Vu la définition de l'intérêt communautaire sur la compétence habitat de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble en date du 15 décembre 2015 ;

Vu la délibération n°13 du Conseil municipal en date du 16 décembre 2015, approuvant la convention financière du dispositif intercommunal de lutte contre l'habitat indigne – DILHI – entre Est Ensemble et la commune de Pantin signée le 17 février 2016 et portant sur le traitement de 5 ensembles immobiliers insalubres ou en état de péril, situés 4 rue du Pré Saint-Gervais, 28 rue Magenta, 4 rue Méhul, 14 rue Béranger et 26 rue du Pré Saint-Gervais / 53 rue des 7 Arpents ;

Vu le projet d'avenant n°1 joint à la présente délibération ;

Vu la délibération n° CT 2018-02-20-22 du Conseil de Territoire d'Est Ensemble du 20 février 2018 approuvant l'avenant n°1 à la convention financière du DILHI entre Est Ensemble et la commune de Pantin ;

Considérant les travaux réalisés sur le bien sis 4 rue du Pré Saint-Gervais par son propriétaire, ayant entraîné la levée de l'arrêté d'insalubrité remédiable, et l'absence corollaire de justification à maintenir le dit-bien dans le DILHI ;

Considérant la nécessité d'une intervention publique pour résorber l'insalubrité remédiable des immeubles sis 13 rue Jules Auffret ;

Considérant que cette substitution justifie la prolongation de cette convention pour une durée de deux années supplémentaires par rapport au terme initial ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention financière du dispositif intercommunal de lutte contre l'habitat indigne ci-annexé ;

**APPROUVE** la nouvelle décomposition des versements de la commune à Est Ensemble et la prolongation de la convention de 2022 à 2024 indiqués aux articles 2 et 3 de l'avenant ci annexé ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant à la convention financière ci-annexé avec l'établissement public territorial Est Ensemble.

« Certifié exécutoire »  
Transmis et reçu en Préfecture  
de la Seine Saint-Denis le  
Publié le  
Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME  
Bertrand KERN  
Maire de Pantin  
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 12 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 avril 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, M. AMSTERDAMER, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, Mme ZSOTER, M. CARVALHINHO, M. HENRY, M. REY, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. PAUSICLES
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
M. BIRBES	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M. BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

#### Étaient absent(e)s :

Mme RABBAA, Mme PLISSON, Mme ZEMMA, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SALMON

Secrétaire de séance : Mme Julie ROSENCZWEIG

**OBJET : ABROGATION DU RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ DE L'IMMEUBLE SIS 10 RUE SAINTE MARGUERITE À PANTIN** (Id webdelib : 2119)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis ;

Considérant que la convention partenariale de PRU des Quatre-Chemins a été signée avec l'ANRU le 27 juin 2007 et l'avenant de clôture, délibéré le 1er octobre 2015, a été signé le 30 août 2016 ;

Considérant que le projet prévoit notamment l'acquisition et la démolition des douze immeubles dégradés composant l'îlot Sainte-Marguerite ;

Considérant que conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 23 juin 2009, il est programmé en lieu et place de ces immeubles, l'aménagement d'un square de 1 100 m<sup>2</sup>, et la construction de 21 logements sociaux par ICF La Sablière ;

Considérant que ce projet fait actuellement l'objet d'un arrêté de DUP en date du 9 mai 2016, afin de finaliser les dernières acquisitions, selon la délibération autorisant le Maire à engager la procédure d'expropriation en date du 19 décembre 2013 ;

Considérant que parmi les 12 immeubles composant l'îlot, la commune de Pantin a acquis la totalité de l'immeuble sis 10 rue Sainte-Marguerite, sur la parcelle cadastrée section I n°49 ;

Considérant que la copropriété n'a plus lieu d'exister ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme ROSENCZWEIG

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**APPROUVE** l'abrogation du règlement de copropriétaires et de fait la dissolution de la copropriété relative à l'immeuble sis 10 rue Sainte-Marguerite, sur la parcelle cadastrée section I n°49, qui seront constatées par acte notarié ;

**APPROUVE** la liquidation de la copropriété de l'immeuble précité ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents s'y rapportant.

« Certifié exécutoire »  
Transmis et reçu en Préfecture  
de la Seine Saint-Denis le  
Publié le  
Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME  
Bertrand KERN  
Maire de Pantin  
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 12 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 avril 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, M. AMSTERDAMER, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, M. CARVALHINHO, M. HENRY, M. REY, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme SALMON
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. PAUSICLES
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
M. BIRBES	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

#### Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme ZEMMA, Mme RAGUENEAU-GRENEAU

Secrétaire de séance : Mme Julie ROSENCZWEIG

N° DEL20180412\_16

**OBJET :** CESSIION PAR LA COMMUNE DE PANTIN DES LOTS 1324, 1513, 1528 ET 1529 SIS 16/18 RUE EUGÈNE ET MARIE-LOUISE CORNET (Id webdelib : 2120)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 4 mai 2017 relative à la vente par la commune de Pantin des lots de copropriété 1528 et 1529 sis 16/18 rue Eugène et Marie-Louise Cornet à Madame Noella PERROT ;

Vu l'avis la direction de l'immobilier de l'Etat en date du 8 mars 2018 ;

Vu l'accord de Madame PERROT, infirmière libérale, pour l'acquisition des lots n°1528 et 1529 afin d'y installer un cabinet d'infirmier, pour un montant de 290 000 euros, en ce compris une cave et une place de stationnement ;

Considérant qu'il convient de rectifier la délibération du 4 mai 2017 sus-mentionnée, afin d'ajouter mention de la vente des lots 1324 (une cave) et 1513 (une place de stationnement) ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**RETIRE** la délibération n°31 du Conseil municipal du 4 mai 2017 ;

**APPROUVE** la cession à Madame Noella PERROT des lots n°1324, 1513, 1528, 1529, sis 16/18 rue Eugène et Marie-Louise Cornet (parcelle cadastrée AJ n°43), libres de toute occupation, au prix de 290 000 euros ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents s'y rapportant.

« Certifié exécutoire »  
Transmis et reçu en Préfecture  
de la Seine Saint-Denis le  
Publié le  
Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME  
Bertrand KERN  
Maire de Pantin  
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 12 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 avril 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, M. AMSTERDAMER, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, M. CARVALHINHO, M. HENRY, M. REY, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme SALMON
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
Mme SUAREZ	GONZALEZ Conseillère Municipale	d°	M. PAUSICLES
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
M. BIRBES	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

#### Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme ZEMMA, Mme RAGUENEAU-GRENEAU

Secrétaire de séance : Mme Julie ROSENCZWEIG

N° DEL20180412\_17

**OBJET : CESSION DES LOTS 1325, 1514 ET 1530 SIS 16/18 RUE EUGÈNE ET MARIE-LOUISE CORNET** (Id webdelib : 2121)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n°18 du Conseil municipal en date du 30 juin 2017 relative à la vente par la commune de Pantin du lot de copropriété n°1530 sis 16/18 rue Eugène et Marie-Louise Cornet à Madame Aïda AIT-MANSOUR ;

Vu l'avis de la direction de l'immobilier de l'Etat en date du 08 mars 2018 ;

Vu l'accord de Madame AIT-MANSOUR, pour l'acquisition du lot n°1530 afin d'y installer un cabinet d'oto-rhino-laryngologie, pour un montant de 120 000 euros ;

Considérant qu'il convient de rectifier la délibération n°18 du 30 juin 2017 sus-mentionnée, afin d'ajouter mention de la vente des lots 1325 (une cave) et 1514 (une place de stationnement) ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**RETIRE** la délibération n°18 du Conseil municipal du 30 juin 2017 ;

**APPROUVE** la cession à Madame Aïda AIT-MANSOUR des lots n°1325, 1514, et 1530 sis 16/18 rue Eugène et Marie-Louise Cornet (parcelle cadastrée AJ n°43), libres de toute occupation, au prix de cent vingt mille euros (120 000 €) ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents s'y rapportant.

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture

de la Seine Saint-Denis le

Publié le

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME

Bertrand KERN

Maire de Pantin

Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 12 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 avril 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, M. CARVALHINHO, M. HENRY, M. REY, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme SALMON
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. PAUSICLES
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
M. BIRBES	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M. BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

#### Étaient absent(e)s :

M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, Mme ZEMMA, Mme RAGUENEAU-GRENEAU

Secrétaire de séance : Mme Julie ROSENCZWEIG

**OBJET : APPROBATION DE L'APPEL À PROJETS RELATIF À L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE) AU TITRE DU RÉFÉRENT PLIE POUR L'ANNÉE 2018** (Id webdelib : 2118)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.5131-2 du code du travail ;

Vu la Loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre l'exclusion ;

Vu la décision de la Commission Européenne du 10 octobre 2014 portant adoption du programme opérationnel National FSE pour l'Emploi et l'inclusion au titre de l'axe 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » ;

Vu la circulaire de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) n° 99/40 du 21 décembre 1999, définissant les plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) ;

Vu la circulaire du Premier Ministre en date du 12 février 2007 relative à la communication sur les projets financés par l'Union Européenne dans le cadre de la politique de cohésion économique ;

Vu la circulaire du Premier Ministre n°5210/SG en date du 13 avril 2007 relative au dispositif de suivi, de gestion, de contrôle des programmes co-financés par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDR), le Fonds Social Européen (FSE), le Fonds Européen pour la Pêche (FEP) et le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADR) de la période 2007-2013 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 décembre 2005 approuvant la mise en place d'un plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) sur les Communes de Pantin, du Pré Saint-Gervais et des Lilas ;

Vu la délibération du 13 décembre 2011 relative à la création du PLIE à l'échelle communautaire d'Est Ensemble ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 24 juin 2014 relative au Protocole d'accord avec l'État et les Collectivités territoriales partenaires pour le fonctionnement du PLIE inter communautaire 2015-2020 ;

Vu le projet de dossier de réponse à l'appel à projets relatif à l'attribution d'une subvention du Fonds Social Européen (FSE) au titre du référent PLIE pour l'année 2018 ;

Considérant que le référent a pour mission d'assurer un suivi individualisé et un accompagnement renforcé des participants du PLIE (bénéficiaires du RSA) ;

Considérant que dans le cadre du Protocole d'accord PLIE 2018/2020, il est prévu l'attribution d'une subvention du Fonds Social Européen (FSE) correspondant à la prise en charge de la rémunération du poste du référent PLIE présent sur la commune de Pantin ;

Considérant que la commune est éligible à l'attribution d'une subvention d'un montant de 46 835,38 euros pour l'année 2018 ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M BENNEDJIMA

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**APPROUVE** le dossier de réponse à l'appel à projets 2018 relatif à l'attribution d'une subvention du Fonds Social Européen d'un montant prévisionnel de 46 835,38 euros ,

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'appel à projets ainsi que tous les documents s'y rapportant.

« Certifié exécutoire »  
Transmis et reçu en Préfecture  
de la Seine Saint-Denis le  
Publié le  
Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME  
Bertrand KERN  
Maire de Pantin  
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 12 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 avril 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, M. AMSTERDAMER, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, M. CARVALHINHO, M. HENRY, M. REY, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme SALMON
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. PAUSICLES
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
M. BIRBES	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M. BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

#### Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme ZEMMA, Mme RAGUENEAU-GRENEAU

Secrétaire de séance : Mme Julie ROSENCZWEIG

**OBJET :** AVIS SUR LE PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ 2018-2022 (PRS2) ÎLE-DE-FRANCE (Id webdelib : 2110)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2009-879 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires du 21 juillet 2009 ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu le décret n° 2016-1023 du 26 juillet 2016 relatif au projet régional de santé ;

Vu le projet régional de santé joint en annexe ;

Considérant que le projet régional de santé vise à définir les objectifs pluri-annuels de l'agence régionale de santé ;

Considérant que ce projet régional de santé se décline en trois documents : le cadre d'orientation stratégique, le schéma régional de santé et le programme régional d'accès à la prévention et aux soins ;

Considérant que cinq axes stratégiques structurants sont identifiés :

- Promouvoir et améliorer l'organisation en parcours des prises en charge sur les territoires ;
- Apporter une réponse aux besoins mieux ciblée, plus pertinente et efficiente ;
- Permettre un accès égal et précoce à l'innovation en santé et aux produits de la recherche ;
- Permettre à chaque francilien d'être acteur de sa santé et de la politique sanitaire ;
- Intégrer la santé dans toutes les politiques ;

Considérant la demande d'avis de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France sur ce projet régional de santé ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. LOISEAU

**EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le Projet Régional de Santé d'Île-de-France pour la période 2018-2022.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

<b>SUFFRAGES EXPRIMÉS :</b>	42
<b>POUR :</b>	32 M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, M. CLEREMBEAU, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme BEN-NASR, Mme SALMON, M. LEBEAU
<b>CONTRE :</b>	3 M. HENRY, M. REY, M. AMZIANE
<b>ABSTENTIONS :</b>	7 M. DARBADIE, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, Mme AZOUG, M. AMIMAR

« Certifié exécutoire »  
Transmis et reçu en Préfecture  
de la Seine Saint-Denis le  
Publié le  
Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME  
Bertrand KERN  
Maire de Pantin  
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 12 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 avril 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, M. AMSTERDAMER, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, M. CARVALHINHO, M. HENRY, M. REY, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme SALMON
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
Mme SUAREZ	GONZALEZ Conseillère Municipale	d°	M. PAUSICLES
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
M. BIRBES	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

#### Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme ZEMMA, Mme RAGUENEAU-GRENEAU

Secrétaire de séance : Mme Julie ROSENCZWEIG

N° DEL20180412\_20

**OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT - AIDES AUX VACANCES ENFANTS** (Id webdelib : 2108)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'adhésion de la Caisse d'Allocations Familiales au dispositif commun d'Aide aux Vacances des Enfants (AVE), se substituant aux « Bon Vacances » ;

Vu la convention entre la Caf de Seine-Saint-Denis et les organisateurs de séjours formalisant les termes de l'offre de service de part et d'autre et régissant les relations financières entre les organisateurs de séjours et la Caf dans le cadre du règlement des factures du dispositif Vacaf Avel ;

Considérant les objectifs conjoints de la commune de Pantin et de la Caf de la Seine-Saint-Denis concernant le renforcement de l'aide au départ en vacances des enfants des famille à faibles revenus ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme SLIMANE

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**APPROUVE** la convention entre la commune de Pantin et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis relative aux Aides aux Vacances Enfants conclue à partir du 8 janvier 2018 pour une durée de un an ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

« Certifié exécutoire »  
Transmis et reçu en Préfecture  
de la Seine Saint-Denis le  
Publié le  
Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME  
Bertrand KERN  
Maire de Pantin  
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 12 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 avril 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, M. AMSTERDAMER, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, M. CARVALHINHO, M. HENRY, M. REY, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme SALMON
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
Mme SUAREZ	GONZALEZ Conseillère Municipale	d°	M. PAUSICLES
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
M. BIRBES	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

#### Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme ZEMMA, Mme RAGUENEAU-GRENEAU

Secrétaire de séance : Mme Julie ROSENCZWEIG

**OBJET :** APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PARTIELLE D'UN AGENT À LA COMMUNE DU PRÉ SAINT-GERVAIS DANS LE CADRE DE L'ENTENTE RELATIVE AU CSU (Id webdelib : 2131)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 12 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-1081 du 8 octobre 1985 modifié, relatif au régime de mise à disposition des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération n°42 du 30 juin 2017, portant approbation de la convention d'entente relative au Centre de Supervision Urbain ;

Considérant que la convention d'entente intercommunale relative au Centre de Supervision Urbain de la commune de Pantin a pour objet de mutualiser cet équipement avec la commune du Pré Saint-Gervais ;

Considérant que cette convention prévoit la présence d'opérateurs de supervision urbain gervaisiens dans le Centre de Supervision Urbain de la commune de Pantin ;

Considérant que l'objet de la mutualisation est de prévoir une plus grande efficacité de ce service pour les deux communes ;

Considérant que pour des raisons de bonne gestion, il paraît opportun que les opérateurs gervaisiens disposent d'une autorité sur place pour la gestion quotidienne de l'activité ;

Considérant qu'il existe déjà au sein des locaux, un responsable d'équipe du Centre de Supervision Urbain ;

Considérant que la multiplication de l'encadrement sur une mission commune et au sein des mêmes locaux ne paraît pas de nature à améliorer la qualité de service rendu aux usagers et partenaires ;

Considérant qu'il apparaît dès lors que le chef d'équipe du Centre de Supervision Urbain peut prendre en charge la gestion quotidienne des effectifs affectés au Centre de Supervision Urbain, qu'ils soient gervaisiens ou pantinois ;

Considérant qu'il convient donc de mettre à disposition partielle du Pré Saint-Gervais, le responsable d'équipe du Centre de Supervision Urbain pour un temps estimé à 30% de son activité ;

Considérant que la convention jointe en annexe précise les conditions et modalités de cette mise à disposition ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme KERN

**APPROUVE** la convention de mise à disposition partielle d'un agent à la commune du Pré Saint-Gervais dans le cadre de l'entente relative au Centre de Supervision Urbain ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention de mise à disposition partielle.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

<b>SUFFRAGES EXPRIMÉS :</b>	42
-----------------------------	----

<b>POUR :</b>	38 M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOUN, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, M. CLEREMBEAU, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme BEN-NASR, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR
<b>CONTRE :</b>	3 M. HENRY, M. REY, M. AMZIANE
<b>ABSTENTIONS :</b>	1 M. DARBADIE

« Certifié exécutoire »  
Transmis et reçu en Préfecture  
de la Seine Saint-Denis le  
Publié le  
Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME  
Bertrand KERN  
Maire de Pantin  
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 12 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 avril 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, M. AMSTERDAMER, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, M. CARVALHINHO, M. HENRY, M. REY, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme SALMON
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. PAUSICLES
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
M. BIRBES	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M. BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

#### Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme ZEMMA, Mme RAGUENEAU-GRENEAU

Secrétaire de séance : Mme Julie ROSENCZWEIG

**OBJET : APPROBATION DU PROGRAMME D' ACTIONS AU TITRE DE LA PREMIÈRE SESSION DU FONDS D'INITIATIVES ASSOCIATIVES 2018** (Id webdelib : 2126)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la commune et la cohésion urbaine ;

Vu le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains ;

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

Vu la note de cadrage de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du 9 octobre 2014 précisant les modalités de mise en œuvre des fonds de participation des habitants (FPH) et des fonds d'initiatives associatives (FIA) ;

Vu la charte de fonctionnement du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) adoptée par le conseil municipal du 4 mai 2017 ;

Considérant que lors de la réunion du 8 mars 2018, le Comité de pilotage du Contrat de ville d'Est Ensemble a validé le financement du FIA de Pantin ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. MONOT

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**APPROUVE** la programmation d'actions au titre de la première session du Fonds d'Initiatives Associatives 2018, telle que présentée dans le tableau ci-annexé ;

**AUTORISE** M. le Maire à procéder au versement de ces subventions.

« Certifié exécutoire »  
Transmis et reçu en Préfecture  
de la Seine Saint-Denis le  
Publié le  
Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME  
Bertrand KERN  
Maire de Pantin  
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 12 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 avril 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, M. AMSTERDAMER, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, M. CARVALHINHO, M. HENRY, M. REY, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme SALMON
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. PAUSICLES
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
M. BIRBES	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M. BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

#### Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme ZEMMA, Mme RAGUENEAU-GRENEAU

Secrétaire de séance : Mme Julie ROSENCZWEIG

**OBJET : RÉVISION DE LA PREMIÈRE FRACTION DU FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TERRITORIALE (FCCT) POUR L'ANNÉE 2018** (Id webdelib : 2104)**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5219-2 et L.5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

Vu le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

Vu la délibération du conseil de territoire n°2016-01-19-2 du 19 janvier 2016 portant création de la Commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) auprès de l'EPT Est Ensemble et ses communes membres ;

Vu le pacte financier et fiscal territorial adopté par délibération du conseil de territoire n°2016-11-29-10 du 29 novembre 2016 ;

Considérant que le pacte financier et fiscal territorial fixe dans son engagement n°1 une clé pour la répartition du FCCT équilibre entre les communes membres d'Est Ensemble ;

Considérant l'avis rendu par la Commission locale pour l'évaluation des charges territoriales (CLECT) le 13 décembre 2017, tant sur le montant global du FCCT équilibre pour 2017, que sur sa répartition entre les communes membres ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**APPROUVE** les modalités de révision de la fraction de FCCT établies sur la base des données actualisées sur la fiche FPIC de l'année 2017, la somme nécessaire à l'équilibrage du budget d'Est Ensemble est répartie à 50 % selon le potentiel financier et à 50% selon les revenus par habitants conformément à la répartition suivante, établie par commune :

Communes	Population DGF	Critère		Revenus	
		Poids du critère	50%	Points (population DGF pondérée)	Répartition selon critère revenus
		Enveloppe à répartir			1 250 000
		Revenus par habitant	Ecart à la moyenne		
BAGNOLET	36 444	11 757	0,98	35 717,31	<b>108 255</b>
BOBIGNY	50 835	8 651	0,72	36 659,06	<b>111 109</b>
BONDY	53 465	10 165	0,85	45 301,83	<b>137 304</b>
LES LILAS	23 167	17 044	1,42	32 913,35	<b>99 756</b>
MONTREUIL	106 136	13 821	1,15	122 280,69	<b>370 617</b>
NOISY LE SEC	42 819	10 798	0,90	38 539,42	<b>116 808</b>
<b>PANTIN</b>	<b>55 737</b>	<b>11 972</b>	<b>1,00</b>	<b>55 622,10</b>	<b>168 583</b>
PRE SAINT GERVAIS	17 761	12 895	1,07	19 091,32	<b>57 863</b>
ROMAINVILLE	25 902	12 180	1,02	26 297,53	<b>79 704</b>
<b>Total communes</b>	<b>412 266</b>	<b>11 997</b>		<b>412 423</b>	<b>1 250 000</b>

Communes	Critère		Potentiel financier	
	Poids du critère		50 %	
	Enveloppe à répartir		1 250 000	
	Potentiel financier par habitant	Ecart à la moyenne	Points (population DGF pondérée)	Critère potentiel financier
BAGNOLET	1 425	1,11	40 590	123 070
BOBIGNY	1 418	1,11	56 372	170 923
BONDY	845	0,66	35 311	107 063
LES LILAS	1 141	0,89	20 674	62 683
MONTREUIL	1 320	1,03	109 573	332 230
NOISY LE SEC	964	0,75	32 289	97 902
<b>PANTIN</b>	<b>1 786</b>	<b>1,40</b>	<b>77 834</b>	<b>235 994</b>
PRE SAINT GERVAIS	923	0,72	12 820	38 869
ROMAINVILLE	1 323	1,03	26 802	81 265
<b>Total communes</b>	<b>1 279</b>		<b>412 264</b>	<b>1 250 000</b>

**APPROUVE** la répartition de la somme nécessaire à l'équilibre du budget d'Est Ensemble pour l'année 2018 comme suit :

Communes	Critère revenus	Critère potentiel financier	Total FCCT équilibre 2018
BAGNOLET	108 255	123 070	231 325
BOBIGNY	111 109	170 923	282 032
BONDY	137 304	107 063	244 367
LES LILAS	99 756	62 683	162 439
MONTREUIL	370 617	332 230	702 847
NOISY LE SEC	116 808	97 902	214 710
<b>PANTIN</b>	<b>168 583</b>	<b>235 994</b>	<b>404 577</b>
PRE SAINT GERVAIS	57 863	38 869	96 733
ROMAINVILLE	79 704	81 265	160 970
<b>Total communes</b>	<b>1 250 000</b>	<b>1 250 000</b>	<b>2 500 000</b>

**APPROUVE** le montant ainsi établi pour la commune de Pantin à 404.577€.

« Certifié exécutoire »  
 Transmis et reçu en Préfecture  
 de la Seine Saint-Denis le  
 Publié le  
 Pour le Maire et par délégation  
 Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME  
 Bertrand KERN  
 Maire de Pantin  
 Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 12 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 avril 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, M. AMSTERDAMER, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, M. CARVALHINHO, M. HENRY, M. REY, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme SALMON
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
Mme SUAREZ	GONZALEZ Conseillère Municipale	d°	M. PAUSICLES
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
M. BIRBES	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

#### Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme ZEMMA, Mme RAGUENEAU-GRENEAU

Secrétaire de séance : Mme Julie ROSENCZWEIG

**OBJET : INFORMATION SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES** (ld webdelib : 2116)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n°1 du Conseil municipal du 30 juin 2017, déléguant au Maire les matières énumérées à l'article L.2122-22 du code précité ;

Considérant que M. le Maire doit rendre compte au Conseil municipal de l'ensemble des décisions prises dans ce cadre ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**PREND ACTE** des décisions suivantes :

Date Réception	Objet	TITULAIRE	Montant €	N°	Date de notification
09/02/18	Avenant n°1 à la convention d'occupation précaire d'un terrain nu sis 24/26 rue Cartier Bresson du 6 août 2014 mis à disposition gracieuse de la commune	Société Vilogia	/	17	Transmis en Préfecture le 28/02/18
09/02/18	Contrat de cession concernant le spectacle "CHAMBRE NOIRE" qui se jouera le mardi 13 février à 19h30 au théâtre de Fil de L'eau	Association Plexus Polaire	4 131,80 € TTC	18	20/02/18
12/02/18	Demande de déclaration préalable pour changement de destination des lots 1531-1532, de bureaux en deux logements, Biens propriétés privées de la commune de Pantin au 18 rue Eugène & Marie Louise Cornet	/	/	19	Transmis en Préfecture le 7/03/18
12/02/18	Contrat de cession concernant le spectacle "Chotto Desh" qui se jouera le dimanche 6 mai 2018 à 16h00 au théâtre du Fil de L'eau. La compagnie est étrangère, il n'y a pas de TVA	Akram Khan Dance Compagny Ltd	10 970 € HT	20	19/02/18
13/02/18	Contrat de partenariat pour 18 séances de découvertes sportives qui auront lieu entre le 11 janvier et le 14 juin 2018 au 42 avenue Edouard Vaillant	Association Club Multisport Pantin	720,00€ TTC	21	En cours
16/02/18	Conception et réalisation d'une plateforme digitale multi-sites de communication	STRATIS	249 600,00 € TTC	22	16/02/18
19/02/18	Marché de fourniture de linge - marché n°2017111	GRANJARD	Montant maximum : 30 000 € HT	23	22/01/18
19/02/18	Avenant n°1 au marché n°2014115 : marché mission d'ingénierie foncière et immobilière relative à la mise en oeuvre du PRU des Quatre Chemins	SEGAT	200 000 € HT	24	26/01/18

Date Réception	Objet	TITULAIRE	Montant €	N°	Date de notification
20/02/18	Contrat de cession avec le Photographe les 15 février et 8 mars 2018 de 11h à 17h à l'Hôtel de Ville	Emmanuel Infanti	900,00 € TTC	26	26/02/18
20/02/18	Contrat de partenariat pour 3 ateliers sensoriels pour les bébés qui aura lieu les 14 mars, 4 avril et 13 juin 2018 à l'antenne Vaillant du centre social 4 chemins	Association Graines de cailloux	276,00 € TTC	27	En cours
21/02/18	Contrat de partenariat pour 1 atelier de danse qui aura lieu le 16 mai 2018 à l'antenne Vaillant du centre social 4 chemins	Compagnie le Trapéze Ivre	85,84 € TTC	28	En cours
22/02/18	Contrat de cession de spectacle qui s'est joué le vendredi 2 février 2018 à 20h30 à la Salle Jacques Brel	SARL Asterio Spectacles	6 330€ TTC	29	26/02/18
26/02/18	Convention de mise à disposition du Théâtre au fil de l'eau du lundi 26 février au vendredi 2 mars 2018 en vue de la réalisation et l'exploitation du spectacle "Les secrets d'un gainage efficace" programmé dans le cadre de la saison culturelle 2018/2019	Association Les Filles de Simone	A titre gracieux	30	En cours
26/02/18	Contrat pour 1 prestation qui comprend une séance de yoga, un buffet ayurvédique et une décoration de salle le 7 mars 2018 à l'antenne Vaillant du centre social 4 chemins	Yoga et cultures du monde	510,00 € TTC	31	En cours
27/02/18	Protocole transactionnel pour le chien de Monsieur Sébastien Clément, agent de la police municipale	/	663,60 € TTC	32	16/03/18
28/02/18	Contrat de prestation pour un stage de 4 séances de massage pour la famille les 2,9,16 et 23 mai 2018 à l'antenne Vaillant du centre social 4 chemins	Association "HomE"	500,00€ TTC	33	En cours
28/02/18	Contrat de prestation pour une séance de sophrologie le 6 mars 2018 à l'antenne Vaillant	Association la "Clé des champs"	120,00€ TTC	34	En cours
28/02/18	Demande de subvention pour la rénovation des pistes d'athlétisme du stade Charles Auray	Conseil régional d'Île-de-France	240 000,00€ TTC	35	07/03/18
06/03/18	Convention d'occupation précaire et d'usages pour la mise en place et la gestion d'un jardin partagé, sur les parcelles H53 et H54 sises 24/26 rue Cartier Bresson	Association Banane Pantin	A titre gracieux	36	En cours

« Certifié exécutoire »  
 Transmis et reçu en Préfecture  
 de la Seine Saint-Denis le  
 Publié le  
 Pour le Maire et par délégation  
 Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME  
 Bertrand KERN  
 Maire de Pantin  
 Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 12 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 avril 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, M. AMSTERDAMER, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, M. CARVALHINHO, M. HENRY, M. REY, Mme AZOUG, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. BRIENT	5ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme SALMON
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
Mme SUAREZ	GONZALEZ Conseillère Municipale	d°	M. PAUSICLES
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
M. BIRBES	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. WOLF
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS

#### Étaient absent(e)s :

Mme PLISSON, Mme ZEMMA, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, M. AMZIANE

Secrétaire de séance : Mme Julie ROSENCZWEIG

**OBJET : VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF AU DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS "LINKY"**

(Id webdelib : 2143)

L'installation des compteurs Linky suscite depuis le début de vives inquiétudes de nombreux citoyens et collectivités quant aux risques éventuels en matière de santé publique liée à l'exposition aux ondes électromagnétiques, à l'atteinte à la vie privée des consommateurs dans la transmission des données personnelles et aux réels avantages environnementaux et économiques du dispositif.

Le déploiement des compteurs dits « intelligents » Linky est fondé sur une obligation légale résultante de deux directives européennes (la directive 2006/32/CE du 5 avril 2006 et la 2009/72/CE du 13 juillet 2009) qui ont été transposées en droit français par l'article 18 de la loi du 3 août 2008 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique.

Les objectifs visés par ces nouveaux compteurs sont une meilleure gestion de la demande en énergie de la part des fournisseurs et la possibilité pour les usagers de disposer de données précises leur permettant de réduire leur consommation et leur facture énergétique.

**Considérant que :**

De nombreux citoyens ont émis des doutes concernant les risques d'exposition aux ondes électromagnétiques produites par les compteurs Linky.

L'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a remis un rapport fin 2016 concluant à une faible probabilité d'effets sanitaires sur l'exposition aux ondes électromagnétiques. Néanmoins elle enjoint les « opérateurs impliqués dans le déploiement de ces nouvelles technologies à fournir une information claire et facilement compréhensible aux usagers quant à leurs modalités de fonctionnement actuel et futur, incluant notamment la fréquence et la durée des expositions aux champs électromagnétiques auxquelles ces technologies peuvent conduire. »

**Considérant que :**

le Conseil d'État a jugé en 2013, qu'en l'état des connaissances scientifiques, il n'apparaissait aucun risque de nature à faire obstacle au déploiement des compteurs Linky. `

**Considérant que :**

De nombreux citoyens ont émis des doutes concernant des risques d'atteinte à la vie privée par les fournisseurs et leurs partenaires dans l'accès et la transmission des données personnelles stockées par les compteurs Linky.

Le 30 novembre 2015 la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté) a donné sa position sur le stockage des données personnelles de consommation collectées par Linky. Elle a statué en déclarant que :

- les données concernant la courbe de charge (consommation des foyers par tranche de 30 minutes) ne seront transmises à ENEDIS ou à un tiers (fournisseurs d'énergie ou entreprises commerciales) qu'avec l'accord du consommateur ;
- si le consommateur refuse, lui seul sera en mesure d'y accéder localement, depuis son compteur ;

Mais par communiqué du 27 mars 2018, la CNIL a mis en demeure une entreprise fournisseur d'énergie « en raison d'une absence de consentement à la collecte des données de consommation issues du compteur communicant Linky ». La CNIL reproche à l'entreprise d'informer ses clients de la collecte de leurs données de consommation quotidienne, mais sans pour autant demander leur accord préalable, contrevenant ainsi à l'article 7 de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, sur le consentement au traitement de données personnelles libre, éclairé et spécifique.

**Considérant que :**

Il n'y a pas encore de données précises quant aux gains économiques pour les usagers suite à l'installation d'un compteur Linky et que le rapport de la Cour des Comptes de février 2018 souligne que les « gains que les compteurs peuvent apporter aux consommateurs sont encore insuffisants. » et appelle Enedis à améliorer « les moyens mis en place pour permettre à l'utilisateur de connaître sa consommation détaillée ». Ce même rapport souligne les gains engendrés par Enedis, dont une partie provient du coût estimé des compteurs de 15€ par an sur 10 ans par le consommateur reporté sur sa facture.

**Considérant que :**

L'arrêté de généralisation ne prévoit pas l'obligation pour le gestionnaire de fournir un afficheur déporté si le compteur se situe en dehors du logement comme c'est le cas dans la majorité des logements sociaux pantinois, privant l'utilisateur des informations délivrées par ce compteur.

**Considérant que :**

Le Conseil municipal regrette la non consultation des collectivités territoriales, propriétaires des réseaux et des compteurs, en amont de l'application de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et qui entraîne le déploiement de ce dispositif de compteurs dits « intelligents ». Le Conseil municipal, attentif à la production de déchets et de déchets ainsi qu'à l'obsolescence programmée, regrette de ne pas connaître le devenir des compteurs déposés.

**Conclut de la manière suivante :**

Le Conseil municipal **SOUHAITE** que l'Anses produise des études régulières avec des règles claires et lisibles concernant les émissions d'ondes électromagnétiques émises par ces compteurs.

Le Conseil municipal **DEMANDE** aux fournisseurs de produire des renseignements explicites auprès des usagers en amont d'un éventuel déploiement concernant les ondes produites et les transmissions des données personnelles, dont leur consentement à la collecte de leurs données de consommation ainsi qu'un accès libre et simplifié à ces données par le consommateur pour une véritable maîtrise de sa consommation, dont les résidents des logements collectifs.

Le Conseil municipal **DEMANDE** à la CNIL d'émettre un avis garantissant la protection des données personnelles pour les compteurs déportés.

Le Conseil municipal **DEMANDE** l'annulation de la rémunération d'Enedis pour l'installation des compteurs et de connaître le devenir des compteurs déposés.

Le Conseil municipal **DEMANDE** à connaître le devenir des compteurs déposés générateur d'une pollution programmée sur notre continent ou tout autre continent.

Le Conseil municipal **DEMANDE** à Enedis de maintenir en emploi le personnel statutaire qualifié pour l'installation des compteurs et leur entretien et d'anticiper la transformation des métiers par la formation des agents.

Le Conseil municipal **DEMANDE** à Enedis de publier régulièrement des données précises sur les économies d'énergie réelles engendrées par les compteurs déjà installés.

Le Conseil municipal **SOUHAITE** que soit rappelé à l'ensemble des citoyens le maintien des modalités prévues dans la loi du 15 avril 2013 concernant l'interdiction de coupure d'électricité pour l'ensemble des usagers pendant la trêve hivernale ainsi que les modalités de la loi du 13 août 2008 concernant les délais applicables en cas d'impayés et l'obligation de déplacement d'un agent Enedis au domicile en cas de coupure après le respect d'un préavis dont la durée, variant en fonction des ménages, est prévue dans la loi.

Au terme de ce vœu il est proposé au Conseil municipal de prendre un arrêté obligeant Enedis à consulter chaque Pantinois afin de recueillir son libre consentement à l'installation d'un compteur Linky à son domicile.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le vœu présenté ;

Après avoir entendu le rapport de M. LEBEAU

**PREND ACTE** du vœu du Conseil municipal relatif au déploiement des compteurs Linky.

## **Pétition municipale**

### **LA VILLE DE PANTIN VEUT SON ECOQUARTIER**

Depuis 10 ans, la Ville de Pantin porte le projet ambitieux d'un écoquartier entre le quartier de la Mairie / Grands Moulins et le quartier des Quatre-Chemins. Ce nouveau quartier permettra de réunifier une ville séparée par les voies SNCF depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Depuis le début du projet, les aménagements et équipements de cet écoquartier sont pensés en concertation avec les habitants. Cette Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) qui s'étend sur 45 hectares aux abords de la gare du RER E et de Paris, prévoit 1 500 logements, 80 000m<sup>2</sup> de bureaux, un parc de 2,5 hectares en continu, des espaces verts diffus de 2,5 hectares et des équipements publics, le tout avec une haute exigence environnementale tant pour le bâti que pour les espaces publics. L'écoquartier de Pantin est conçu comme un quartier d'excellence en matière de cadre de vie, de mixité sociale et générationnelle, de développement économique et d'écologie urbaine. Dans cet espace, se situe également le quai aux bestiaux, lieu de mémoire de notre ville, témoins des atrocités de la Seconde guerre mondiale, qui doit être aménagé en site valorisé et digne de ce qu'il représente.

Cet écoquartier est prévu sur des terrains dont la SNCF est actuellement propriétaire et, qui sont, pour une part, inutilisés. Or malgré des années de négociation, les discussions avec la SNCF sur le prix du foncier ne permettent pas d'aboutir à un compromis de vente permettant d'atteindre les objectifs, notamment sociaux et environnementaux, du projet.

L'avenir de l'écoquartier de Pantin concerne non seulement la Ville mais plus globalement la Seine-Saint-Denis et le Grand Paris. Ce secteur, représentant un foncier très important situé aux portes de la capitale, constitue un enjeu essentiel pour le territoire.

La Ville de Pantin, par le biais de son Conseil Municipal et de ses habitants, réclame aujourd'hui une reprise des discussions avec la SNCF sur la base d'un prix de vente du foncier accessible pour une collectivité territoriale et cohérent avec les politiques publiques qu'elle entend mettre en place pour le bien-être de ses habitants : la construction de logements, la réduction des fractures urbaines, la promotion de la mixité sociale et le verdissement de la Ville.

La séance est levée à 21h57.

Ont signé les membres présents.